

Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 6 avril 2017 à 20 h 15, salle du Tribunal

Présidence: Monsieur Nicola Donadello

L'Huissier Stéphane Wenger fait signe au **Président Nicola Donadello** qu'il peut ouvrir la séance, il est 20 h 15 précises. Il le fait en saluant très chaleureusement chacune et chacun à cette quatrième séance de la législature 2016-2021 et la première de l'année 2017, avec remerciements de consacrer cette soirée à cette séance du Conseil communal.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé. Il présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. Il adresse aussi une bienvenue particulière au public, bien que très restreint, et à la presse qui nous font l'honneur de leur présence.

69 membres sont convoqués et l'appel effectué par les scrutateurs fait constater la présence de 63 membres. 6 membres sont excusés.

Pour cette séance, c'est la Conseillère Colette Conchin, scrutatrice suppléante, qui officie en remplacement de la Conseillère Sandra Savary, scrutatrice, excusée.

Point a: Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016

La mise en discussion de ce procès-verbal ne suscite aucune question ni remarque. Conformément à l'alinéa 2 de l'article 67 du Règlement du Conseil communal, il est adopté d'office. **Le Président** adresse ses vifs remerciements au secrétaire pour sa précieuse collaboration et la qualité de son travail.

Point b: Correspondance

Un premier courrier, daté du 28 décembre 2016, émane du secrétaire René Cusin, informant que le contrôle des archives du Conseil communal de l'année 2015-2016 a été effectué. **Le Président** en fait lecture et le document sera joint au présent procès-verbal. (*Annexe 1*)

Le 27 mars 2017, **le Président** a reçu un courriel émanant du Groupe PSIP, informant du remplacement de Monsieur Bin-Salamu Mundeba Selemani, démissionnaire, par Madame Valentine Gerhard. (*Annexe 2*)

La liste de parrainage du PSIP, dûment signée est remise au bureau. (*Annexe 3*)

Point c: Assermentation de Madame Valentine Gerhard (PSIP) en remplacement de Monsieur Bin-Salamu Mundebe Selemani (PSIP), démissionnaire

C'est le **Conseiller Djordje Ney**, chef du groupe PSIP qui a l'honneur de présenter Madame Valentine Gerhard, Payernoise de 27 ans, qui a suivi toute sa scolarité obligatoire à Payerne, suivie d'une maturité réussie au Gymnase d'Yverdon-les-Bains. Elle a obtenu un Bachelor en psychologie clinique et en psychologie de la santé à l'Université de Fribourg. Actuellement à la recherche d'un emploi, ce qui lui laisse pas mal de temps au niveau associatif car elle est active au sein de l'Association Graine de conscience et comme conductrice bénévole de Nez Rouge. Après avoir enchaîné quelques petits travaux, elle poursuit actuellement une activité de serveuse. Fortement engagée dans une démarche zéro déchet, elle fabrique elle-même ses cosmétiques et ses produits d'entretien. Elle se consacre aussi à la peinture, exposant ici et là ses œuvres.

Le Président invite Madame Valentine Gerhard à se présenter devant l'assemblée debout, afin de procéder à son assermentation. Conformément à l'article 6 du Règlement du Conseil communal, article 9, **le Président** donne lecture du serment, à la suite de laquelle Madame Valentine Gerhard lève la main droite et répond «je le promets». La nouvelle **Conseillère communale Valentine Gerhard** est félicitée par **le Président** et applaudie par le Conseil et regagne les rangs de son groupe PSIP.

Monsieur le Préfet sera informé que le Conseil communal de Payerne est désormais au complet.

Dès ce moment, l'assemblée compte 64 membres présents.

Point d: Communications de la Municipalité

Chacune et chacun ayant reçu les communications de la Municipalité, le Président ne fait que citer les titres desdites communications. Il laisse toutefois la possibilité d'intervenir sur l'une ou l'autre de ces communications. Aucune question ni remarque n'est formulée.

Point e: Présentation par Monsieur Urs Ryf, mandataire de la commune, du préavis No 01/2017:

- Vente à la société Anura SA de la parcelle RF No 5607 de 13'065 m², sise sur Aéroport 1, en faveur des activités de la société Speedwings Business SA
- Achat de la partie du bâtiment comprenant la zone d'aéroport et d'accueil d'entreprises à la société Anura SA
- Création de la société d'exploitation «Swiss Aéroport SA»

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard précise qu'elle se chargera, conjointement à Monsieur Ryf, à la présentation de ce préavis que toutes et tous ont reçu à la maison. Cette présentation est exceptionnelle avant qu'il soit discuté et analysé en commission, s'agissant d'un préavis très complexe comportant plusieurs objets et techniquement assez délicat. D'où cette première approche souhaitée par la Municipalité envers le Conseil.

Sur le fond, ce préavis est une pièce maîtresse du puzzle central de la réalisation et de la concrétisation du projet Aéroport. C'est un jalon essentiel des infrastructures aéroportuaire et de l'exploitation du site Aéroport, justifiant pleinement cette information préalable. Il n'est toutefois pas souhaitable d'ouvrir le débat lors de cette séance, mais il sera répondu aux éventuelles questions suscitées par cette présentation. Cette présentation permet aussi une remise dans le contexte historique de l'Aéroport et de faire un rappel de ce projet qui a pris tellement de temps depuis qu'il a été initié en 1999. La Syndique se livre à un petit retour en arrière, rappelant les différentes étapes et la succession des préavis qui ont jalonné sa mise

en œuvre avec les deux parcelles Aéroport 1 et 2, mais aussi l'élaboration du Règlement d'exploitation civile de l'aérodrome. Les infrastructures et le règlement d'exploitation sous toit ont permis de donner un bon coup d'accélérateur au mouvement, avec l'inauguration officielle du début de l'exploitation civile en juin 2015 et des infrastructures en juin 2016, avec le tarmac et le taxiway. Au début 2017, installation du bureau provisoire et première opération sur l'infrastructure civile.

Monsieur Urs Ryf présenta ensuite quelques photos illustrant comment le site a évolué ces derniers mois. Il a aussi parlé de la société d'exploitation qui sera mise prochainement sur pied. Il a relevé que l'inspection de l'Office fédéral de l'Aviation civile (OFAC) a abouti positivement ainsi que la satisfaction des premiers clients de pouvoir procéder aux opérations maintenant du côté civil. Une satisfaction pour Messieurs Guillaume Chassot, chef d'aérodrome et Urs Ryf.

Madame la Syndique relève l'excellent travail accompli par Monsieur Urs Ryf, cheville ouvrière de la mise en œuvre du projet, tant sur le plan technique que sur celui des négociations avec l'ensemble des partenaires. La Syndique a fait un rappel sur le financement à la fois communal et cantonal de ce projet, appelant à se référer au préavis 2015 résumant et synthétisant exactement la situation financière de l'ensemble des préavis votés pour l'Aéroport. Elle rappelle qu'il y a eu des crédits votés en 2001 et 2002 pour 16,4 millions de francs et aujourd'hui l'engagement de 13,5 millions de francs, assortis d'un soutien important de la Confédération et du canton, soit 6,7 millions de francs sur la première étape, dont 1,5 millions à fonds perdu. Un signal que ce projet est vraiment stratégique pour le canton de Vaud qui poursuit son soutien dans le cadre de ce préavis 01/2017.

L'explication proprement dite du préavis 01/2017 s'articule en trois volets, la société d'exploitation civile chargée des opérations aéroportuaires mais aussi de la promotion du site, l'implantation de Speedwings sur le site Aéroport et la vente de terrain à la société immobilière de Speedwings dont la commune gardera une partie du bâtiment pour les activités aéroportuaires et l'accueil d'entreprises.

Monsieur Urs Ryf détaille précisément ces trois volets avec explications, maquette et tableaux visuels (slides), afin que le Conseil ait une idée exacte de ce que représente ce préavis et ses répercussions sur les activités futures de la structure et de l'impact sur l'emploi. Des explications encore plus pointues seront données à la commission d'étude du préavis et à la commission financière.

La Syndique Christelle Luisier Brodard traduit ensuite les explications en termes de chiffres, expliquant que la commune souhaite garder la maîtrise sur les services aéroportuaires (police, douane, accueil des passagers notamment) et sur les entreprises qui seront en location dans ce bâtiment, d'où l'acquisition d'une partie de celui-ci. Ceci permet également d'éviter de devenir un jour tributaire d'un autre propriétaire. Les détails et l'articulation du coût et du financement engendrés par cet achat sont clairement présentés par la Syndique. La simulation en termes de location de locaux est raisonnable. Des chiffres beaucoup plus précis seront fournis à la commission d'étude. Enfin, Madame la Syndique souhaite que le vote du Conseil, quel qu'il soit, puisse avoir lieu au plus tard lors de la séance du 15 juin prochain, afin que, en cas d'acceptation, la société Speedwings puisse débiter ses travaux au mois d'août. Des travaux qui dureront 18 mois, situation idéale pour être opérationnels au début 2019.

Le Conseiller Daniel Sauterel demande si la commune a un droit d'emption au cas où la société Anura viendrait à être dissoute. Réponse positive de Madame la Syndique, droit de réméré et droit d'emption ayant été prévus dans l'acte officiel.

Le Conseiller Cédric Moullet demande ce qui a poussé le canton à donner plus d'un million de francs en faveur de ce projet.

Madame la Syndique répond que cela découle de discussions en cours depuis près de deux ans, en faveur d'un projet stratégique, phare depuis quinze ans pour le canton, dans le cadre du développement économique, et entrant dans les critères de la Loi sur le développement économique. On est totalement dans la mise en œuvre des outils d'aide au développement économique, par rapport aux conditions de base nécessaires à la création d'emplois.

Le Conseiller Stéphane Maillard demande quel est le calendrier pour la mise en place éventuelle du vol aux instruments dans le Règlement d'exploitation civile actuellement basé sur le vol à vue. **Monsieur Urs Ryf** rassure, précisant que, actuellement, les opérations sont entièrement IFR avec approches par satellites, ILS et tous les systèmes à disposition qui peuvent être utilisés par les utilisateurs civils, des deux extrémités de la piste. Une autorisation délivrée en septembre 2016 pour le vol aux instruments (IFR).

Cette présentation est suivie d'un petit film montrant la situation sur le site au 6 avril.

Le Président remercie les intervenants de cette présentation et précise que ce préavis 01/2017 fera l'objet d'un traitement par la commission ad hoc et par la commission des finances.

Point f: Présentation du projet de ligne de bus urbaine par Monsieur Eric Küng, municipal

Le municipal Eric Küng se livre à un petit rappel sur ce projet de ligne de bus urbaine à Payerne dont on parle depuis quelques années. Il précise que c'est le canton qui a demandé la création d'une ligne de bus urbaine, dans le cadre du PPA La Coulaz. Il présente le projet municipal, quasiment définitif, en tous cas à 98%, ce qui offre peu de possibilités de changement.

Le municipal présente un planning très serré. L'appel d'offres a été lancé en décembre 2016, le cahier des charges effectué; le marché public est maintenant fermé. D'ici le début du mois de mai, l'attribution du mandat pourra se faire. Il est donc opportun de présenter aujourd'hui la mise en œuvre de cette ligne de bus urbaine. Le 10 décembre 2017, la ligne de bus devra être opérationnelle, en même temps que le changement d'horaire CFF pour 2018. La marge de manœuvre est ainsi tenue. Il reste à chiffrer le coût de cette opération, son exploitation étant évaluée aujourd'hui à 500'000 francs, en attente de chiffres plus précis.

Un préavis sera présenté au Conseil communal au mois de juin prochain, afin que le Conseil puisse avaliser la dépense.

La Municipalité a testé quatre variantes, avec des bus de dimensions différentes, de moyenne et grande. La ligne reliera le quartier de La Coulaz à l'Hôpital, avec quatre parcours testés, que le municipal détaille successivement, expliquant leurs inconvénients. La seule variante présentant une plus-value est celle de La Coulaz, Guillermaux, rue du Simplon, dont le sens de circulation sera changé, place de La Concorde, gare, hôpital avec retour par la gare et la Grand-rue. Un itinéraire justifié par la cadence à la demi-heure, permettant d'éviter les bouchons du giratoire de la Rotonde lors de fermeture du passage à niveau de Glatigny. Un parcours de sept kilomètres jalonnés d'arrêts qui pourront encore être légèrement modifiés.

Le Conseiller Stéphane Perey demande si le virage à prendre devant le café de la Poste pour rejoindre la gare ne posera pas problème, étant assez serré. **Le municipal Eric Küng** répond que le test de circulation n'a pas révélé de problème pour ce virage.

La Conseillère Veronica Torres Méan relève que la fermeture des barrières du passage à niveau de Glatigny provoque parfois des bouchons jusqu'à la rue du Simplon dans les moments de pointe et se demande si cela ne va poser des problèmes.

Le municipal Eric Küng reconnaît qu'un moment d'attente pourrait se produire mais qu'il est moins problématique qu'au rond-point du Carmenna par exemple. A l'usage, il sera possible de créer des passages prioritaires pour les bus, avec déclenchement. Pour l'instant ce parcours sera testé sans mesures spéciales qui, cas échéant, pourront être prises par la suite.

Le municipal Eric Küng explique aussi que cette variante est intéressante puisque elle permet d'acheminer les habitants de La Coulaz, des Vernes, des Sorbiers, directement dans le centre-ville, notamment la rue de Lausanne et la place de la Concorde et leurs commerces. Il précise également que le gabarit de la rue du Simplon sera modifié avec agrandissement du trottoir d'un côté.

Le Conseiller Michael Marguet demande si la possibilité de faire passer la ligne de bus par le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) a été étudiée.

Le Municipal Eric Küng répond que la problématique se situe au niveau du temps, les sept kilomètres reliant La Coulaz à l'Hôpital devant être impérativement parcourus en trente minutes. Ce qui est quasiment impossible en passant par le GYB ou un autre endroit à Payerne. Il précise que la Municipalité a aussi pensé à une extension vers Corcelles ou Fétigny. Mais que dans ces cas-là, il faudrait créer une seconde ligne de bus.

Le Conseiller Michael Marguet estime toutefois que, sans se soucier des autres villages, le passage par le GYB serait utile. Ce à quoi le municipal responsable répond que c'est impossible sans créer une deuxième ligne. Il souligne que le but était de desservir un maximum de personnes et l'hôpital, peu desservi par les transports publics, et d'offrir cette possibilité de mobilité douce aux très nombreux habitants du quartier Vernes-Coulaz-Sorbiers.

Le Conseiller Christian Gauthier s'inquiète de savoir si un grand bus aura la possibilité de faire demi-tour à l'Hôpital. Le Municipal Küng précise que le retournement se fera en-dessous de l'entrée, à la hauteur des cuisines.

La Conseillère Diana Cruz demande si les arrêts présentés sont définitifs, ce à quoi le municipal répond que non, il existe encore une petite possibilité de changement. Concernant les marquages, ils seront, à une exception près, effectués principalement sur la route, une solution peu exigeante en investissement.

Le Conseiller David Kure Seem Helge demande pourquoi les bus devront aller jusqu'au giratoire de Fétigny pour faire demi-tour. N'y aurait-il pas eu moyen de tourner un peu plus vite. Non, répond le municipal, il n'y a aucune possibilité vu la grandeur du bus.

La parole n'étant plus demandée et la Municipalité n'ayant pas d'autre souhait d'intervenir, **le Président** remercie le municipal Eric Küng de sa présentation ainsi que la Municipalité de ses projets très ambitieux qu'il salue. Il passe ensuite à l'ordre du jour de la séance

Ordre du jour

Point 1: Préavis No 18/2016 – Adoption d'un crédit-cadre pour les frais d'études d'un avant-projet, d'un projet de construction ou d'un plan d'aménagement durant la législature 2016-2021

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Guy Gilliard** pour la lecture du rapport de la Commission des finances qu'il préside.

Le Président remercie **le Conseiller Gilliard** et ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote.

Le préavis 18/2016 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission des finances ainsi que son président pour leur travail.

Par conséquent,

LE CONSREIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n°18/2016 de la Municipalité du 11 janvier 2017;

ouï le rapport de la Commission des Finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour:

décide

Article 1: de fixer le crédit-cadre global pour les frais d'étude d'un avant-projet de construction ou d'un plan d'aménagement à hauteur de Fr. 700'000.- pour la législature 2016-2021;

Article 2: d'autoriser la Municipalité à ouvrir des comptes d'attente à l'actif du bilan pour la comptabilisation de ces frais d'études, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 60'000.- par cas, tout en respectant l'enveloppe globale de Fr. 700'000.-;

Article 3: suivant la pratique des préavis traitant des autorisations générales de début de législature, d'accorder ce crédit-cadre pour la période législative s'étendant du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2021.

Point 2: Préavis No 02/2017 – Remplacement d'un véhicule d'exploitation au secteur des eaux

Le Président appelle et donne la parole au **Conseiller Stéphane Perey** pour la lecture du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet.

Le Président remercie **le Conseiller Perey** pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et **le Président** fait procéder au vote.

Le préavis No 02/2017 est accepté à la majorité. Il y a une abstention.

Le Président remercie la commission ainsi que son président-rapporteur pour leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 02/2017 de la Municipalité du 8 mars 2017;

où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- Article 1:** d'autoriser la Municipalité à remplacer le véhicule d'exploitation du secteur des eaux tel que décrit dans le présent préavis pour un montant de Fr. 76'000.- (TTC), montant dont il y a lieu de déduire la récupération de la TVA;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 76'000. – (TTC) par les fonds disponibles en trésorerie;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à amortir le véhicule d'exploitation du secteur des eaux soit Fr. 76'000.-, montant dont il aura lieu de récupérer la TVA, par un prélèvement sur le fonds de réserve compte no 9.280.8100 «Eaux, travaux futurs».

Point 3: Préavis No 03/2017 - Demande de crédit pour l'assainissement des infrastructures et du réaménagement de la rue du Simplon

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Juan Carlos Regadera**, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet et au **Conseiller Christian Gauthier**, rapporteur pour la commission des finances pour la lecture de leur rapport.

En préambule, **le Conseiller Yves Diserens**, en vertu de l'article 105 du Règlement du Conseil communal, demande à se récuser et souhaite sortir de la salle des débats lors du traitement de ce préavis pour lequel il est impliqué à titre professionnel, afin que le débat puisse se dérouler sans contrainte.

Le Président remercie les **Conseillers Regadera et Gauthier** pour la lecture de leur rapport respectif et ouvre la discussion sur cet objet.

Le Conseiller Philippe Savary rappelle que la conduite d'eau de la rue de Lausanne, déjà victime de deux fuites cette année, est en mauvais état et demande s'il a été envisagé de faire une réparation ponctuelle de renforcement en prévision du passage des bus qui traverseront la rue de Lausanne, sur le tronçon à la hauteur de la rue du Simplon. Ceci permettrait d'éviter une fermeture de la route, cas échéant, sur l'itinéraire des bus.

Le municipal André Jomini répond qu'aucune intervention n'est prévue sur la conduite de la rue de Lausanne. Par contre, celle de la rue du Simplon entre la rue de Guillermaux à la rue de Lausanne sera changée. A ce moment-là, si il y a constatation d'un vraiment mauvais état nécessitant le changement du tronçon incriminé à la rue de Lausanne, une décision pourra être prise.

Le Conseiller Philippe Savary estime qu'il serait judicieux de changer la conduite de la rue de Lausanne sur dix mètres, afin d'éviter une fermeture de route de deux à trois jours, au bout d'une année, parce qu'il y a rupture.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe au vote.

Le préavis 03/2017 est accepté à une large majorité. Il y a une abstention.

Le Président remercie les commissions ad hoc et des finances ainsi que leurs présidents-rapporteurs pour leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n°03/2017 de la Municipalité du 1er mars 2017;
ouï les rapports de la commission chargée d'étudier cette affaire et de la commission des Finances;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour:

décide

- Article 1:** d'autoriser la Municipalité à réaménager la chaussée, à mettre en séparatif l'évacuation des eaux et à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie de la rue du Simplon pour un montant de Fr. 711'000.- (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, ainsi que la subvention attendue de l'ECA;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 316'000.- (TTC) pour le réaménagement routier par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 316'000.- (TTC), relatif au réaménagement routier et de l'amortir sur une durée de 20 ans;
- Article 4:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 385'000.- (TTC) relatif à la mise en séparatif des eaux et au remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie, par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement, montant dont il aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA;
- Article 5:** d'autoriser la Municipalité à procéder à un amortissement d'un montant de Fr. 280'000.- (TTC) relatif à la mise en séparatif des eaux, dont il aura lieu de déduire la récupération de la TVA, par un prélèvement sur le fonds alimenté par les recettes affectées au compte n° 9280.4630, égouts et épuration futurs.

Article 6: d'autoriser la Municipalité à porter au bilan le montant de Fr. 115'000.- (TTC) relatif au remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie, dont il aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention de l'ECA, et de l'amortir sur 30 ans.

Le **Conseiller Yves Diserens** regagne les rangs du Conseil qui retrouve ainsi ses 64 membres.

Point 4: Préavis No 04/2017 - Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au centre du village de Corges

Le **Président** appelle et passe la parole au Conseiller Jérôme Friedli, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de ce préavis.

Le **Président** remercie le **Conseiller Friedli** de la lecture de son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, le **Président** clôt la discussion et procède au vote.

Le préavis No 04/2017 est accepté à l'unanimité.

Le **Président** remercie la commission ad hoc et son président-rapporteur et les remercie de leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n°04/2017 de la Municipalité du 15 février 2017;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour:

décide

Article 1: d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie au centre du village de Corges pour un montant de Fr. 120'000.- (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA;

Article 2: d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 109'000.- (TTC) (Fr. 120'000.- - Fr. 11'000.-) par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement;

Article 3: d'autoriser la Municipalité à porter au bilan le montant de Fr. 120'000.- (TTC), relatif à la défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention attendue de l'ECA et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Point 5: Divers

Le Conseiller Pierre-Alain Pantet est préoccupé par l'occupation des places de parc à la rue de la Gare, constatant que de plus en plus d'automobilistes délaissent les places «dépose minute» côté gare, pour s'arrêter sur la place dévolue aux bus. Il constate que c'est à cause des places taxis, au nombre de trois alors qu'il y a quatre taxis, ce dernier occupant la place «dépose minute». Il demande alors à la Municipalité si, en cas de nouvelle demande de licence taxi, la place «dépose minute» serait supprimée ou si un quota limitant le nombre de taxi serait fixé.

Le municipal André Jomini précise que la Municipalité ne distribue pas des licences de taxi comme ça. Mais elle est consciente de ce problème de la suroccupation des places et il a été demandé à l'équipe de sécurité publique de veiller à ce problème. Mais la Municipalité n'accordera pas plus de licences aux taxis, le droit de licence actuel étant atteint. Il précise que les taxis ne sont pas autorisés à se parquer sur les places «dépose minute» et les contrôles seront accentués.

Le Conseiller Pierre-Alain Pantet remarque qu'il y a souvent des bouchons à cet endroit, provoqués par des taxis qui font un créneau pour se parquer, tout comme les automobilistes pour accéder à la case «dépose minute». Il émet alors la proposition de supprimer à l'arrière le petit bout de trottoir de 1,7 m. qu'il suffirait de rabaisser pour permettre aux taxis et aux voitures souhaitant se parquer sur leurs cases réservées ou sur la case «dépose minute», de le faire dans le sens de circulation, évitant ainsi une manœuvre ralentissant le trafic. Il estime que ce serait un bon moyen de diminuer les bouchons qui se prolongent parfois jusqu'à l'église catholique. Ce coin de trottoir est véritablement un obstacle pour la fluidité du trafic et il estime que le rabaisser ne devrait pas générer un grand investissement.

Le municipal André Bersier prend note de cette proposition et la Municipalité étudiera cette possibilité et sa faisabilité. Une réponse sera donnée.

Le Conseiller Pierre-Alain Pantet renchérit que l'abaissement de ce trottoir ne gênerait personne.

Le Conseiller Serge Grognuz constate que les cartes journalières CFF flexicard à Payerne sont les plus chères de toutes les communes de la région, pour les usagers locaux. Pourquoi sont-elles si chères chez nous et y aurait-il possibilité de revoir ces prix, demande le Conseiller Grognuz.

Le Municipal Eric Küng précise que ce n'est plus la commune qui gère ces cartes mais l'Office du tourisme qui a certainement fait le calcul des charges engendrées par ce travail et le répercute sur leur prix.

Comme il n'y a pas d'autres interventions et la parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie toutes et tous de leur présence à cette séance et rappelle la prochaine séance fixée au jeudi 11 mai qui sera confirmée au lendemain de Pâques.

Il est exactement 22 h quand le Président peut lever la séance en souhaitant à chacune et chacun d'excellentes Fêtes de Pâques.

Le Président:



Nicola Donadello



Le Secrétaire:



René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Conseil communal de Payerne

Le secrétaire

Payerne, le 28 décembre 2016

Monsieur
Nicola DONADELLO
Président du Conseil communal
Route de la Fenette 12
1530 PAYERNE

Contrôle des archives 2015-2016 du Conseil communal

Monsieur le Président,

En date du 27 décembre 2016, lors de notre séance au Greffe municipal, en présence de la secrétaire du Greffe, Madame Cynthia Maillat, nous avons procédé, conformément à l'article 21 du Règlement du Conseil communal de Payerne, au contrôle des archives dudit Conseil communal.

Les procès-verbaux des cinq séances des 1er octobre 2015, 26 novembre 2015, 17 décembre 2015, 21 avril 2016 et 16 juin 2016, avec leurs annexes, tout comme les motions, interpellations et résolutions, éventuelles, sont correctement classés. Les rapports originaux des commissions ad hoc et permanentes signés, ainsi que les extraits des décisions prises par le Conseil communal, figurent également aux archives du Greffe municipal et sont classés avec les préavis de la Municipalité.

En conclusion, je peux affirmer que les archives du Conseil communal sont tenues de manière correcte par les collaborateurs du Greffe municipal, toujours très disponibles et compétents, qui méritent nos remerciements, nos compliments et notre reconnaissance.

Je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

**Pour le Conseil communal
de Payerne**

Le secrétaire :


René Cusin

Donadello Nicola

De: Donadello Nicola
Envoyé: lundi 27 mars 2017 15:52
À: 'Djordje Ney'
Cc: Cynthia Maillat (cynthia.maillat@payerne.ch)
Objet: RE: Remplacement de M. Mundebe au conseil communal

Hello Djordje,

Merci pour l'info, j'en prends bonne note et insère ce point dans notre agenda de ce prochaine conseil.

Bonne semaine.

Excellente journée.

Nicola Donadello
Président du conseil communal
Commune de Payerne

Rte de la Fenette 12
1530 Payerne

Téléphone +41 (79) 491 47 95
nicola.donadello@romande.energie.ch



De : Djordje Ney [<mailto:djordje.ney@gmail.com>]
Envoyé : lundi 27 mars 2017 13:15
À : Donadello Nicola
Objet : Remplacement de M. Mundebe au conseil communal

Mon cher,

Je t'informe que nous présenterons Mlle Valentine Gerhard pour remplacer M. Mundebe, démissionnaire, au conseil du 6 avril prochain.

La liste de parrainage te sera remise avant la séance.

En te remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je t'adresse mes meilleures salutations.

Ney Djordje



No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature	Contôle (laisser en blanc)
1	Ney	Djordje	1983	Payerne	Economiste	Rue : Corges 12 NPA : 1551 Localité : vers-chez-Perrin		OK
2	Bieri	Ernst	1967	Schangnan	Mécanicien	Rue : Grasse-Pierre 79 NPA : 1530 Localité : Payerne		OK
3	Seem	David	1963	Corseaux (VD)	Emp. commerce	Rue : Jodelles 25 NPA : 1530 Payerne Localité :		OK
4	Savoy	Philippe	1955	Payerne	Ebéniste	Rue : Corges 23 NPA : 1551 Localité : vers-chez-Perrin		OK
5	Flankin	Thomas	1962	Combevaux b. Pelt.	infirmier.	Rue : Ch. du Oiseau 2 NPA : 1530 Localité : Payerne		OK
6	Savary	Serge	1959	Payerne	Postier	Rue : Corges 30 NPA : 1551 vers-chez-Perrin Localité :		OK
7	Ney	Eric	1953	Payerne	Français	Rue : Corges 12 NPA : 1551 Localité : vers-chez-Perrin		OK
8	JEMBER	Gérard	1970	Thunellen (BE)	Collaborateur postal	Rue : Rontpallier 7 NPA : 1530 Localité : Payerne		OK
9	Verly	Bernard	1961	Corcelle / Chavornay	Ennigrant	Rue : Florimont 4 NPA : 1530 Localité : Payerne		OK
10	Hrunke	Donald	1977	Payerne	Chauffeur	Rue : Rue du Gymnase NPA : 1530 Payerne Localité :		OK